

COMMUNIQUE DE PRESSE

TICKET MODÉRATEUR DENTAIRE

La santé bucco-dentaire ne peut pas devenir la variable d'ajustement de notre système de santé !

Cette mesure dépasse largement la seule question du ticket modérateur. **Elle interroge la place accordée à la santé bucco-dentaire dans notre système de protection sociale.**

L'annonce d'une nouvelle augmentation du ticket modérateur applicable aux soins dentaires, qui passerait de 40 % à 50 %, intervient après une première hausse majeure de 30 % à 40 % en octobre 2023. En quelques années seulement, la part prise en charge par l'Assurance Maladie obligatoire serait ainsi passée de 70 % à 50 %.

Cette succession de décisions traduit une évolution préoccupante. Elle installe progressivement un désengagement de la solidarité nationale à l'égard de la santé bucco-dentaire et alimente l'idée que la santé bucco-dentaire peut être progressivement sortie du champ de la solidarité nationale.

Or, la santé bucco-dentaire est une composante essentielle de la santé.

PAS DE SANTÉ SANS SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Pouvoir manger, parler, sourire, conserver des relations sociales et vivre sans douleur dépend directement d'un bon état de santé orale. Les maladies bucco-dentaires interagissent également avec de nombreuses pathologies chroniques et peuvent contribuer à la dénutrition, à la perte d'autonomie et à une dégradation importante de la qualité de vie.

Un signal contraire aux ambitions de prévention et du bien vieillir

Le recours régulier au chirurgien-dentiste reste insuffisant en France (54% données CNAM 2026) en comparaison d'autres pays européens. Il est marqué par de fortes disparités sociales, territoriales. Trop de patients consultent encore tardivement, lorsque la douleur ou l'urgence apparaît, plutôt que dans le cadre d'une démarche régulière de prévention.

Ce recours tardif entraîne des conséquences humaines, sanitaires et économiques :

- des traitements plus lourds et plus invasifs ;
- une aggravation des inégalités de santé ;
- des répercussions sur la nutrition, les maladies chroniques, l'autonomie et la vie sociale ;
- des dépenses directes et indirectes supplémentaires pour l'ensemble du système de santé.

Même lorsqu'elle est prise en charge par les organismes complémentaires, une hausse du ticket modérateur n'est jamais neutre pour les patients. Elle pèse sur l'équilibre des contrats et se répercute sur le montant des cotisations. Elle expose surtout plus directement les personnes sans complémentaire ou insuffisamment couvertes.

Cette évolution envoie un signal profondément contre-productif. À l'heure où la France fait de la prévention et du bien vieillir des priorités de santé publique, renchérir progressivement l'accès aux soins bucco-dentaires revient à éloigner les patients d'un suivi régulier, pourtant indispensable pour prévenir les maladies, préserver l'autonomie et réduire les inégalités de santé.

Une orientation à contre-courant des recommandations internationales

Elle intervient alors que l'Organisation Mondiale de la Santé appelle, au contraire, les États à intégrer pleinement la santé bucco-dentaire dans leurs politiques de santé, dans la couverture sanitaire universelle et dans les dispositifs de protection sociale et ainsi, à renforcer la place de la santé orale comme composante à part entière de la santé générale.

Réduire progressivement la part de solidarité nationale consacrée aux soins bucco-dentaires envoie un signal qui apparaît à rebours de cette dynamique.

LA PRÉVENTION N'EST PAS QU'UN DISCOURS ; ELLE DOIT AUSSI SE TRADUIRE DANS LES CHOIX DE FINANCEMENT DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

L'UFSBD appelle à reconsidérer cette orientation

L'UFSBD demande que cette mesure soit reconsidérée et que toute évolution du financement des soins dentaires fasse préalablement l'objet :

- d'une évaluation de son impact sur le recours aux soins et les inégalités de santé ;
- d'une analyse de ses conséquences pour les personnes sans complémentaire ou insuffisamment couvertes ;
- d'une concertation avec les représentants des patients, les acteurs de la santé bucco-dentaire et ceux de la protection sociale ;
- d'une mise en cohérence avec les objectifs nationaux de prévention et les orientations de l'OMS.

Au-delà de cette annonce, l'UFSBD réaffirme la **nécessité de produire une véritable nouvelle Feuille de Route pour la Santé Bucco-Dentaire**, couvrant tous les âges de la vie et associant prévention, accès aux soins, protection sociale et réduction des inégalités.

**« La santé bucco-dentaire ne doit plus être traitée à la marge ;
Elle doit être placée au cœur des politiques de santé publique. »**

Dr Benoît Perrier
Président de l'UFSBD

A propos de l'UFSBD :

L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) est l'acteur de référence en matière de prévention et de promotion de la santé bucco-dentaire en France. L'UFSBD fédère les chirurgiens-dentistes autour d'une mission d'intérêt général : améliorer durablement la santé bucco-dentaire de tous, à tous les âges de la vie, en menant des actions de terrain, en accompagnant les professionnels de santé et en sensibilisant le grand public. Pour en savoir plus sur l'association : www.ufsbd.fr

Pour tout complément d'information et demandes d'interviews

Contacts Presse UFSBD

- Dr Christophe LEQUART – dr.christophelequart@ufsbd.fr
- Christine LECOINTE - ufsbd@ufsbd.fr 01 44 90 72 84